



# doctorate in medicine

## thesis submission

Le dépôt de thèse se fait selon l'art. 9 du règlement 2020 pour l'obtention du grade de Docteur en médecine.

### LE/LA DOCTORANT/E FAIT PARVENIR AU SECRETARIAT DE L'ÉCOLE DOCTORALE :

Par email uniquement à [mdthesis@unil.ch](mailto:mdthesis@unil.ch) 3 semaines avant la date de Commission MD

### TRAVAIL PUBLIE

- La version la plus actuelle de l'article de thèse publié (ajouter la preuve d'acceptation de publication si l'article a tout juste été accepté) ;
- Un résumé rédigé en français dans lequel l'enjeu, le contexte, les conclusions et perspectives de la recherche sont brièvement présentés ;
- Un CV mis à jour ;
- Le courrier du directeur/de la directrice de thèse dans lequel la participation exacte du/de la doctorant/e à ce travail sera détaillée ;
- La page de titre format Unil disponible depuis ce lien (lettre I): <http://www.unil.ch/ecoledoctoralefbm/mdforms> ;
- La check-list disponible depuis le même lien (lettre K) **dûment remplie** ;
- Une copie du Diplôme Fédéral de Médecine ;
- Le portfolio afin de valider 2ECTS pour les inscrits dès le semestre d'automne 2013.

### TRAVAIL MANUSCRIT

Le/la doctorant/e transmet son mémoire de thèse à l'École doctorale, après validation de son/sa directeur/directrice de thèse, accompagné des documents mentionnés ci-dessus et selon les règles suivantes :

- 40 lignes à la page ;
- A chaque page : marges extérieures de 25 mm à gauche et 15 mm à droite au minimum ;
- Dactylographie impeccable.

L'École doctorale soumet le travail de thèse manuscrit à l'expert ; son rapport doit être favorable pour la présentation de la thèse à la Commission MD.

### RAPPEL

Il est vivement recommandé de présenter le travail de thèse sous forme d'un ou de plusieurs articles.

Les conditions requises afin de soumettre ce travail sont :

- Être premier auteur d'un article paru ou accepté pour publication dans un journal à politique éditoriale (peer-reviewed) bénéficiant d'un impact-factor ; si un de ces 2 critères n'est pas rempli, l'École doctorale soumet le travail de thèse à un expert du domaine ; son rapport doit être favorable pour la présentation de la thèse à la Commission MD.
- Le délai de soumission est de 12 mois dès la parution de l'article ou du plus récent des articles ;
- Être inscrit/e en doctorat MD depuis 2 semestres au minimum.

*L'évaluation de la thèse se fera pendant la séance de la Commission MD, la présence du/de doctorant/e n'est pas requise. La décision sera ensuite communiquée au/à la doctorant/e et directeur/directrice de thèse par email.*